

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015336	Date d'inspection Le 18 juin 2021	
Nom de l'établissement Garderie la Mélodie (2014) Inc.		Numéro de téléphone (506) 384-7788	
Adresse 309 chemin Fox-Creek Dieppe NB E1A 7M5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Une mise à jour a été effectuée dans les dossiers des membres du personnel.

La mentore en assurance de la qualité observe les enfants faire un bricolage d'une fourchette originale avec des yeux. Un autre groupe d'enfants sont en train de sortir un livre pour regarder les images. Du renforcement positif est donné aux enfants.

À l'intérieur, les lieux sont très propres.

La mentore en assurance de la qualité a discuté des registres d'incident et des rapports d'incident.

Air de jeu extérieur; mentore en assurance de la qualité recommande de surveiller deux zones particulières du parc (balançoire et glissade) d'ajouter la surface de protection. Voir dans le manuel de l'exploitant pour la surface recommandé.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 juin 2021

Date

original signé par
Vanessa Vachon

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 juin 2021

Date